

PARIS

TROYES

A6 sortie
Auxerre Sud

AUXERRE

AUXERREXPO
Rue des Plaines
de l'Yonne

DIJON

ORLEANS

CONTACTS RIDY

Commercialisation et informations stands
commercial@ridy-bourgogne.com
Tel. 03 86 42 06 00

Commercialisation conventions d'affaires
n.rebert@bfc.cci.fr
Tel. 06 33 34 15 14

Pour toutes autres informations
contact@ridy-bourgogne.com

#ridy89  

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



RIDY

POSITIVES ENTREPRISES
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Profitez du plan de promotion des Ridy

En participant au salon, vous bénéficiez d'une
communication exceptionnelle :

- Toute l'industrie bourguignonne, de l'Aube, du Loiret et du Grand Paris est informée de l'événement
- un site internet permettant une meilleure présentation des exposants, un service extranet réservé aux exposants et aux partenaires
- un plan de promotion visiteurs renforcé chaque année avec des partenaires de plus en plus nombreux à chaque édition ...

Devenez partenaire ... Boostez votre visibilité !

Vous souhaitez vous faire connaître ...

- Pour mettre toutes les chances de votre côté et faire de cet investissement un réel succès marketing et commercial, vous pouvez associer le nom de votre société à nos différents supports :
- Porte-document officiel
- Distribution de plaquettes ou flyers dans le kit visiteur
- Encart dans le Guide du Visiteur
- Bandeau publicitaire sur le site des RIDY

un événement



CCI YONNE

MARDI 9 NOV.2021

Parc des expositions
AUXERREXPO



RIDY

POSITIVES ENTREPRISES
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

RENCONTRES INDUSTRIELLES

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

www.ridy-bourgogne.com

un événement



CCI YONNE



LE SALON

Toujours plus connecté, mettant en lumière les dernières innovations et équipement autour de l'évolution de l'industrie, la 20^{ème} édition des Rencontres Industrielles de Bourgogne Franche-Comté se déroulera au Parc des Expositions Auxerreexpo et propose aux professionnels une journée d'échanges dédiée aux enjeux actuels et futurs de la production.

250 EXPOSANTS

Le nombre d'exposants croît à chaque édition.
(230 exposants en 2017 - 240 en 2019)

UN SALON MULTI-FILIÈRES

Grâce à son positionnement, la manifestation valorise des industriels de territoires divers (Bourgogne France Comté, mais également Loiret, Aube, Ile de France...) et de filières différentes.

BTOB 2800 VISITEURS

Les RIDY, un large panel de visiteurs, décideurs de l'industrie : Les fonctions achats, bureaux d'études, méthodes, recherche et développement, innovation, maintenance, production... sont largement représentées.

En 2019, plus de 2 700 visiteurs ont été enregistrés, provenant de 54 départements différents.



AUX RIDY 2021

Les RIDY s'inscrivent pleinement dans la charte de la French Fab et participent à la valorisation de l'excellence industrielle française, à l'attractivité des métiers du secteur et au développement de parcours professionnels.



Avec la pandémie de Covid-19, la France a traversé une épreuve sanitaire sans précédent. L'activité industrielle a été significativement impactée. Le plan de Relance (2020-2022) prévoit 35 milliards d'euros dédiés à l'industrie française. Cette crise doit se muer en OPPORTUNITÉ, transformer en profondeur l'industrie et consacrer son entrée dans la quatrième révolution industrielle : une industrie plus compétitive, plus intelligente et plus verte. La 20^{ème} édition des RIDY propose aux industriels des solutions leur permettant de RELANCER leurs activités : business, innovation, transformation numérique, développement durable, emplois/formation...

OPTIMAL PROSPECT

LES RDV D'AFFAIRES

Avec la convention d'affaires Optimal Prospect, rencontrez de nouveaux clients, développez votre activité et optimisez votre temps en prospection et déplacement !

Optimal Prospect est une convention d'affaires organisée par la CCI de Bourgogne Franche-Comté, en partenariat avec la CCI de L'Yonne et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Son principe ? Les donneurs d'ordres viennent exprimer des besoins précis, les fournisseurs industriels, aptes à répondre à ces besoins, sollicitent les donneurs d'ordres qu'ils souhaitent rencontrer et la CCI Bourgogne Franche-Comté organise les rendez-vous d'affaires personnalisés. La participation est gratuite pour les donneurs d'ordre et payante pour les fournisseurs (tarif préférentiel aux exposants RIDY)

Contact : n.rebert@bfc.cci.fr - 06 33 34 15 14



EN VOUS INSCRIVANT AVANT LE 30 JUIN 2021
profitez d'une remise exceptionnelle de 100 € h.t. sur votre participation aux 20e Ridy. Entrez dans le réseau des Positives entreprises et rencontrez, échangez avant, pendant et après le salon, avec les professionnels de l'industrie, à l'occasion des événements de la Communauté organisés chaque trimestre et lors des brunchs.

BUSINESS MEETINGS

FORUM INTERNATIONAL

Vous accompagner plus loin !

CCI International Bourgogne Franche Comté et ses partenaires vous invitent à leur forum de l'international. Venez rencontrer des experts qui répondront à toutes vos questions concernant le développement de votre activité à l'export.

Participation gratuite, destinée à toute entreprise de Bourgogne Franche-Comté souhaitant accentuer sa présence à l'international.

Vous obtiendrez des réponses qualifiées et personnalisées

m.potel@yonne.cci.fr - 03 86 49 40 58

DÉVELOPPEZ VOTRE BUSINESS ET ÉTOFFER VOTRE RÉSEAU

- **EN MOINS DE TEMPS**
la manifestation est organisée sur une seule journée,
- **AVEC UN BUDGET DE PLUS EN PLUS CONTRAINT**
à partir de 690 € HT (inscrits avant le 14 juin)
- **AVEC UN IMPACT PLUS FORT**
salon et rendez-vous d'affaires sont organisés conjointement.
- **BÉNÉFICIEZ DU PLAN DE COMMUNICATION DE L'ÉVÉNEMENT**
(site web, cartes d'invitations, affiches...)
- **BOOSTEZ VOTRE PERFORMANCE EN BÉNÉFICIAIRE DES CONSEILS PERSONNALISÉS DE L'ÉQUIPE RIDY**
(1/2 journée de préparation à un salon offerte).



Conditions Générales de vente de la CCI de l’YONNE - Applicables à compter du 21 Sept.2017

Identification du vendeur
Chambre de Commerce et d’Industrie
Territoriale de l’Yonne,
26 rue Etienne Dolet - CS 20286 - 89005 Auxerre Cedex
N°SIREN : 18890911300014
Tél. 03 86 49 40 00
Courriel : direction@yonne.cci.fr
N° TVA Communautaire : FR01 188 909 113 000 14

1. GENERALITES
1.1 Les ventes de produits ou de prestations de services (à l'exclusion des prestations de formation), effectuées par la CCI de l'Yonne, ci-après dénommée « CCI », sont soumises aux présentes conditions générales auxquelles l'acheteur déclare adhérer sans restriction ni réserve.
1.2 Pour certaines prestations, des conditions particulières viennent modifier ou compléter les présentes conditions générales. En cas de contradiction entre les conditions générales et les conditions particulières, les conditions particulières prévalent.
1.3 Outre le fait qu'elles sont reproduites sur les bons de commande ou devis, les conditions générales de vente peuvent être consultées à tout moment à partir du site internet www.yonne.cci.fr en cliquant sur le lien «Conditions générales de vente». Toutefois, aucune commande ne peut être effectuée à partir de ce site.
2. PASSATION DE LA COMMANDE
2.1 L'acheteur passe commande par courrier, courriel ou fax adressé à la CCI.
2.2 Certaines prestations nécessitent un devis préalable. Le devis établi par la CCI est valable 1 mois. Tout devis accepté, devra porter la mention "Bon pour accord" et la signature de l'acheteur ou du représentant légal (pour une personne morale) ainsi que le cachet commercial (pour les entreprises).
2.3 Avant de passer commande, l'acheteur doit s'assurer que les produits et services commandés correspondent à ses besoins et s'il s'agit de fichiers informatiques, qu'ils sont compatibles avec ses équipements. La CCI ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du support informatisé.
3. CONFIRMATION DE LA COMMANDE
3.1 Toute commande reçue et validée par la CCI sera confirmée à l'acheteur par l'envoi dans les meilleurs délais par courrier, courriel ou fax.
3.2 Les commandes confirmées par la CCI et les devis acceptés valent commande ferme et définitive, sous réserve du droit de rétraction dont bénéficie l'acheteur dans les cas prévus par la loi.
3.3 La CCI se réserve le droit de refuser ou de suspendre toute commande et/ou livraison émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours ou bien encore, en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou d'absence de paiement. La CCI en informe alors l'acheteur dans les plus brefs délais et la commande est considérée comme annulée.
4. PRIX
4.1 Le prix de vente des produits et services est exprimé en euros hors taxes, auquel s'ajoute la TVA en vigueur lorsqu'elle est exigible.
4.2 Les prix peuvent évoluer à tout moment. Toutefois, le prix à payer est celui figurant sur le bon de commande ou sur le devis accepté.
5. MODALITES DE PAIEMENT
5.1 Le paiement se fait, à réception de la facture, par virement sur le compte de la CCI, par prélèvement, par chèque à l'ordre de la CCI ou paiement en ligne.

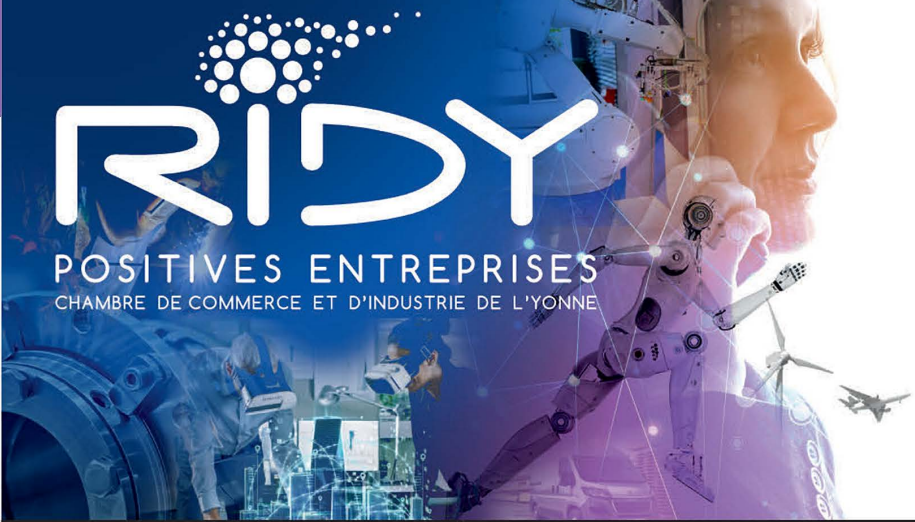
RÈGLEMENT DU SALON (CONDITIONS PARTICULIÈRES)

ADMISSION : Seules les demandes entièrement remplies et dûment signées, accompagnées d'un acompte pourront être prises en considération. Le versement de l'acompte, de l'encaissement et la facturation de cet acompte par l'Organisateur ne préjugent pas de l'admission du demandeur ou de sa société. En effet, toute demande de participation est soumise à un examen préalable à l'admission. L'admission est prononcée par une notification officielle de l'organisateur ou par l'envoi d'une facture précisant la surface du stand. L'acompte versé sera remboursé si le demandeur n'est pas admis à exposer. Par contre, cette somme est perdue pour l'exposant et acquise à l'organisateur si le demandeur retire sa participation (voir paragraphe désistement).
DESISTEMENT : La demande de participation constitue un engagement ferme. Tout désistement doit être communiqué par l'exposant par une lettre recommandée avec accusé de réception adressé à l'organisateur. L'acompte versé n'est pas remboursable en cas de désistement. Dans ce cas, si l'acompte n'avait été versé que partiellement, il est dû en totalité. En cas de désistement après la date d'échéance de la facture définitive, le paiement intégral du stand sera dû à l'organisateur. Il en sera de même si le désistement intervient moins d'un mois avant l'ouverture du salon, et cela quelle que soit la date d'échéance de la facture définitive.
RESPECT DES ECHÉANCES : Après attribution du stand, le solde du paiement devra être réglé au plus tard à la date limite (30 septembre 2021) indiquée sur la facture. Les stands ne seront à disposition des exposants qu'après le règlement du solde. Le non respect des échéances entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement concédé, et le montant total de la facture est dû à l'organisateur.
ASSURANCES – SECURITE – GARDIENNAGE – RENONCIATION A RECOURS : Le Comité décline toute responsabilité concernant des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux biens présentés et installés pour une cause quelconque. Il ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers, du fait de leur participation à l'exposition. Tout exposant par le seul fait de sa participation, déclare renoncer, tant pour lui que pour ses assureurs, à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre le Comité d'organisation, ses assureurs et AUXERREXPO. Chaque exposant devra s'assurer individuellement pour les produits qu'il exposera lors du salon.
GUIDE DE L'EXPOSANT : Tous les renseignements concernant les détails de la participation de l'exposant lui sont fournis dans le « Guide de l'exposant », adressé à chaque participant après attribution des stands et indiqué sur l'espace exposant du site internet de la manifestation. Le Guide Technique comprend notamment les bons de commande pour le mobilier, les directives pour l'aménagement des stands, et autres adresses utiles. Chaque exposant s'engage à mettre le personnel nécessaire à la tenue de son stand pendant toute la durée de l'ouverture du salon au public.
ACTIVITES ADMISES A EXPOSER : Prioritairement, toutes les entreprises industrielles ayant pour vocation la fabrication de produits, et à partir du 30 juin 2021, à toutes les entreprises prestataires de services ou fournisseurs liées directement aux industriels. L'organisateur du salon pourra demander des renseignements complémentaires sur la nature et la conformité de l'activité des exposants avant l'acceptation de la demande de participation.
INSCRIPTION : La demande d'inscription doit être adressée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'YONNE, accompagnée du chèque correspondant.
ADMISSION – ATTRIBUTION DES STANDS : Il est interdit à tout exposant de sous-louer tout ou partie de son stand. Contact : CCI Yonne • Service Industrie • 03 86 49 40 08 • contact@ridy-bourgogne.com
REPORT OU ANNULATION DE LA MANIFESTATION :
En application des dispositions de l'article 1218 du Code Civil, les obligations des parties seront suspendues en cas de survenance d'un événement de force majeure. De convention expresse, sont assimilés à des cas de force majeure notamment les événements suivants (I) guerre, émeute, incendie, grève, catastrophe naturelle, pénurie de matière première, épidémie ou pandémie, grève des transports, fermeture administrative du site prise par une autorité compétente disposant des pouvoirs en matière de sécurité ou de police nécessaires, même si les conditions légales et jurisprudentielles de la force majeure ne sont pas réunies (II) menace avérée de terrorisme ou de commission d'un acte de terrorisme. Dans l'hypothèse où pour toute raison quelle qu'elle soit, y compris en cas de force majeure, l'organisateur est amené à reporter ou annuler la manifestation, les dispositions suivantes s'appliqueront :
1 – Si la manifestation est reportée : après annonce par l'organisateur du report de la manifestation, chaque exposant bénéficiera d'un délai de 5 jours ouvrés pour faire part de sa décision.
Dans l'hypothèse où l'exposant accepte le report, le contrat est automatiquement décalé à la nouvelle date. Le montant du contrat reste dû dans son intégralité. Chaque partie conservant à sa charge ses propres coûts liés au changement de date. Dans l'hypothèse où l'exposant n'accepte pas le report : le contrat est automatiquement résilié. L'organisateur conservera une dédite de 25 % du montant du contrat, afin de couvrir une partie des frais engagés par l'organisateur (frais de dossier, d'enregistrement sur les supports de communication, etc).
2 – Si la manifestation est annulée : le contrat est automatiquement résilié. L'organisateur conservera une dédite de 150 € HT correspondant aux droits d'inscription, afin de couvrir une partie des frais engagés par l'organisateur (frais de dossier, d'enregistrement sur les supports de communication, etc).
DROIT DE RETRACTATION : Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours. Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de signature du contrat. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire. Effets de rétractation. En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.
FORMULAIRE DE RETRACTATION : Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.
A l'attention de [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique]

Je/hous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous : (*) Rayez la mention inutile
Commandé le (*)/reçu le (*) :
Nom du (des) consommateur(s) :
Adresse du (des) consommateur(s) :
Signature du (des) consommateur(s) : (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
Date :

les concernent selon l'article 34 de la loi Informatique et libertés. Pour l'exercer, ils peuvent s'adresser par courrier à : CCI de l'Yonne, 26 rue Etienne Dolet - CS 20 286, 89 005 Auxerre Cedex 13. ARCHIVAGE – PREUVE
La CCI archivera bons de commandes et factures. Ils seront considérés comme éléments de preuve des transactions intervenues entre les parties.
14. DELAIS ET MODALITES DE RETRACTATION
Dans le cadre d'un achat fait à distance ou hors de notre établissement les consommateurs et non professionnels pourront faire usage de leur droit de rétraction pendant 14 jours. La CCI propose, sur son site Internet www.yonne.cci.fr, un modèle de formulaire de rétractation, accompagné d'un avis d'information concernant l'exercice de ce droit.
15. CAS DE FORCE MAJEURE
L'exécution par la CCI de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en générerait ou en retarderait l'exécution. La CCI avisera l'acheteur de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les 5 jours à compter de la date de survenance de l'événement. Les parties se mettront d'accord sur les conséquences de cet événement quant aux obligations respectives de chacun.
14. MEDIATION
Conformément aux articles L152-1 à L 152-5 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige
qui l'oppose à un professionnel. Le cas échéant, dans l'hypothèse où le client agirait en tant que consommateur (non professionnel), conformément au code de la consommation, les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interprétation ou de la réalisation du présent contrat pourront être soumis à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à ce professionnel. Les parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser ce recours. Il est proposé de recourir aux deux médiateurs de la consommation suivants : Madame CAMBAKIDIS Roseline et Monsieur GARNIER Philippe, de l'Association Nationale des Médiateurs à laquelle la CCI Yonne adhère. Le consommateur contactera l'ANM soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS, soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante : www.anm-conso.com La solution qui sera proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.
Le recours au médiateur de la consommation ne pourra cependant être envisagé :
- qu'après avoir tenté une résolution amiable du différend par une réclamation écrite adressée au client,
- si la demande est manifestement infondée ou abusive,
- lorsque le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur/tribunal,
- lorsque le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du client,
- lorsque le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

En cas de litige suite à des contrats de vente en ligne, le consommateur peut aussi se rendre sur le site de la plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne :
<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>.
Le site www.economie.gouv.fr/mediation-conso comporte également toutes les informations utiles en cas de litige transfrontalier.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Cadre réservé à l'organisateur

Date réception dossier complet :

Dossier n°

Stand n°:

RENCONTRES INDUSTRIELLES
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

MARDI 9 NOV.21

AUXERREXPO de 9h à 19h

Ce document est à retourner à la CCI Yonne
Service Industrie • ZAC des Vauquillettes
1 Bd des Noyers Pompons • CS30725 • 89107 SENS cedex
Avant le 30 juin 2021 pour bénéficier
de la réduction de 100 € h.t. sur le Pack Business
(Accompagné de l'acompte correspondant qui sera encaissé après le 14/06/2021)

IDENTITE DE L'EXPOSANT

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

FAX :

SITE :

SIRET :

CODE NAF :

Effectif :

N° RC/RM

Dirigeant de l'entreprise : Tél/Mail :

Responsable commercial : Tél/Mail :

Contact en charge des Ridy : Tél/Mail :

ADRESSE :

Responsable du dossier :

Fonction ou service :

ATTENTION IMPORTANT
ACTIVITES PRINCIPALES

Prenez le temps de rédiger votre activité, c'est un argument de vente. Développez ici votre savoir faire, mais également ce qui vous démarque de vos concurrents : vos derniers investissements machines, un marché spécifique exemplaire. Le descriptif de vos activités sera proposé aux donneurs d'ordres qui participeront à la convention d'affaires. Ces informations figureront sur le site internet de la manifestation et seront utilisées pour l'édition du catalogue remis aux visiteurs.

VOTRE STAND

- Cloison de séparation en mélaminé.
- Moquette aiguilletée (de couleurs variées, selon implantation des stands),
- Branchement électrique de 220 V,
- Enseigne double face en périphérie avec le nom de l'entreprise.

Les stands sont attribués au fur et à mesure des inscriptions. Ils seront principalement organisés en îlots de 4 stands (voir descriptif ci-dessous). Aucune réclamation ne pourra, cependant, être formulée à l'organisateur dans le cas d'une attribution d'un stand sans angle ouvert (en périphérie de la salle).

FORMULES D'EXPOSITION DOTATION MOBILIER

Dotation de mobilier
uniformisé :

- Une table ronde
- Deux chaises et un porte-revues
- Multiprise
- Branchement électrique

La configuration originale des stands permet une meilleure visibilité sur l'allée. Chaque stand bénéficie d'un angle ouvert (îlot de 4 stands) sauf quelques-uns situés en périphérie du hall.

FORMULE SUR MESURE :

Vous avez des besoins spécifiques, nous étudierons avec vous toutes solutions qui vous permettront d'exposer dans les meilleures conditions. Tout aménagement particulier fera l'objet d'un devis.

Des options complémentaires (supplément de mobilier, restauration...) vous seront proposées dans l'espace exposant sur le site internet des RIDY. Possibilité de réserver plusieurs Packs Business si besoin de surfaces supplémentaires. (voir page suivante).

FORMULES COMMUNICATION

- Insertion dans le catalogue (format fini : A4) :
fournir le fichier en pdf h.d. avant le 30 juillet 2021
½ page - quadri - L 200 x H 140 mm **150 € h.t.**
Page complète - quadri - L 200 x H 287 mm **250 € h.t.**
2e de couverture - quadri - L 200 x H 287 mm **400 € h.t.**
- pochette remise aux visiteurs
(comme tous les visiteurs ne prennent pas un sac, nous préparons 1 000 sacs, nous fournissons les documents en nombre suffisant). **200 € h.t.**
- Réalisation de supports de communication
(signature mails, kakémonos, affiches...).
Sur devis, à faire chiffrer par notre service communication.

- Organisation d'animation commerciale sur la thématique de l'industrie du futur - réservation de l'espace animation mis gratuitement à disposition des exposants dans la limite des possibilités du planning et en réservant dès l'inscription (par tranche d'une heure.)

Thème, objet de l'animation :
(L'organisateur se réserve le droit de refuser une animation si le thème ne correspond pas à l'objet des RIDY ou si un thème similaire a déjà été proposé).

BON DE COMMANDE

Le Pack Business comprend :

- 1 module de stand de 6 m² (voir description ci-contre)
- Le Droit d'inscription de l'exposant dans le catalogue officiel et sur le site web du salon :
- Insertion de votre logo sur la fiche de présentation de votre entreprise, sur le site internet et sur le catalogue (nous fournissons logo format jpg, tif ou pdf HD) - Site internet www.ridy-bourgogne.com
- 1 catalogue (liste des exposants), 3 badges exposants,
- 100 cartes d'invitations, 1 affiche et tous les supports en numérique.
- 2 rencontres Business : les Evénements RIDY (si les conditions sanitaires nous le permettent, elles seront organisées à la CCI de l'Yonne, sinon en visio)
Une nouvelle façon de faire des affaires avant la manifestation :
Rencontres réservées aux exposants inscrits à ces dates (elles seront communiquées début juin) :
speed business entre exposants, partenaires, informations sur la manifestation, formation à la préparation d'un salon...
- Invitations privilégiées aux Evénements post-RIDY organisés par la communauté des Positives Entreprises, une chance supplémentaire de faire du business ! (visite mensuelle d'une entreprise, brunchs...)

NOUVEAU

Les RIDY 2021 accueillent pour la première fois **OPTIMAL PROSPECT**, la convention d'affaires de Bourgogne Franche Comté, une journée de RV B2B ciblés, + de 100 donneurs d'ordres de France et International qui rencontrent les fournisseurs de solutions en rendez-vous d'affaires pré-programmés, une équipe spécialisée dédiée, qui vous accompagnera dès votre inscription, jusqu'au jour du salon.

La Région Bourgogne Franche Comté, la CCI de l'Yonne et la CCIR Bourgogne Franche Comté s'associent pour vous proposer cet événement à un prix préférentiel **100 € HT**

(au lieu de 490 € HT pour les entreprises n'exposant pas aux RIDY).
Facturation distincte des RIDY.

Je suis intéressé(e) par les RDV d'affaires
Vous serez contacté par l'équipe d'Optimal Prospect

Droit d'inscription obligatoire et frais de dossier	150 € HT	150 €
Stand Entreprise de l'industrie	640 € HT x =	€
Stand Entreprise de services	690 € HT x =	€
Stand Fournisseurs de - de 10 sal.	690 € HT x =	€
Stand Fournisseurs de + de 10 sal.	740 € HT x =	€
ou émanant d'un groupe	Sous- Total HT	€

Remise exceptionnelle de 100 € par pack
pour toute inscription faite avant le 30 juin 2021

-100 €

(Dossier + chèque remis) Clôture des inscriptions aux RIDY : 15 Septembre 2021

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Encart publicitaire quadrichromie dans le catalogue remis aux visiteurs

½ page	150 €	€
Page complète	250 €	€
2e de couverture	400 €	€
Distribution de plaquettes ou flyers dans la pochette remise aux visiteurs	200 €	€

Paiement par chèque à l'ordre de la CCI Yonne à joindre à la commande. A titre de garantie, un ACOMPTE de 50 % est demandé. (encaissé après le 30/06/2021 pour les dossiers reçus avant cette date).

Les demandes sans acompte ne seront pas enregistrées.
Le solde sera à régler avant le 30 septembre 2021.

Total HT	€
TVA 20%	€
Total TTC	€
Acompte 50%	€

Le soussigné demande son admission comme exposant aux Rencontres Industrielles de Bourgogne Franche-Comté 2021. Il s'engage à se conformer aux dispositions de la présente demande de participation et au règlement du salon. Le présent engagement est de rigueur et le soussigné déclare y souscrire sans réserve ni restriction. Paiement par chèque à l'ordre de la CCI Yonne à joindre à la commande.

Fait à ,
le,

Cachet de l'entreprise
Signature